

APPEL A CANDIDATURES

résidence d'artistes #1

RÉSIDENCE DE TERRITOIRE PARTICIPATIVE

Muneville-le-Bingard
2027

Muneville et son moulin

Entre friche, patrimoine et mémoire collective, se souvenir du passé et imaginer des futurs avec les habitants d'aujourd'hui.

Projet culturel coporté par les associations Bocage et Patrimoine Munevillais et Bouillonnant Valthère dans le cadre de l'appel à projets 2026/2027 *Territoires ruraux, territoires de culture* de la DRAC Normandie.

Muneville et son moulin.
Entre friche, patrimoine et mémoire collective, se souvenir du passé et imaginer des futurs avec les habitants d'aujourd'hui.

RÉSIDENCE DE TERRITOIRE PARTICIPATIVE #1
2027 - Muneville-le-Bingard

Projet artistique coporté par l'association culturelle Bouillonnant Valthère et l'association Bocage et Patrimoine Munevillais en partenariat avec la commune de Muneville-le-Bingard dans le cadre de l'appel à projets Territoires ruraux, territoires de culture - 2026/2027 de la DRAC Normandie.



Au début de l'année 2026, le Bouillonnant Valthère et l'association Bocage et Patrimoine Munevillais se sont retrouvés pour co-construire, en partenariat avec la commune de Muneville-le-Bingard, un projet de résidence de territoire participative, en lien avec un ancien moulin très identitaire du village.

Cette réflexion collective a mené à l'écriture du projet *Muneville et son moulin. Entre friche, patrimoine et mémoire collective, se souvenir du passé et imaginer des futurs avec les habitants d'aujourd'hui*, projet lauréat pour l'année 2026 de l'appel à projets *Territoires ruraux, territoires de culture* porté par la DRAC Normandie.

Expérimentale, transversale et à la croisée de plusieurs disciplines et compétences, cette résidence de territoire participative, permettra d'amener l'art et la culture au cœur d'une petite commune rurale du Coutançais. Elle viendra également soulever localement la question de l'avenir d'un patrimoine situé en cœur de bourg, à l'état de friche aujourd'hui, mais porteur d'une mémoire collective et riche d'une zone humide d'un hectare. Une problématique et des questionnements que nous souhaitons rendre publics par un projet culturel en y impliquant les habitants.

Ce projet, cousu main pour Muneville-le-Bingard est coporté par deux associations, *Bocage et Patrimoine Munevillais*, en charge du moulin et *Bouillonnant Valthère*, missionné pour l'ingénierie culturelle, le suivi et la coordination de la résidence. Cette collaboration, qui permet un ancrage fort au territoire ainsi qu'une mutualisation des compétences et des expertises, vient répondre à des envies et des préoccupations communes de dynamisation des villages par la culture et le faire ensemble.

Présentation des partenaires du projet /

> L'association Bocage et Patrimoine Munevillais

Créée début 2023, à la suite d'un collectif de quelques habitants de Muneville le Bingard formé en 2021, **l'association Bocage et Patrimoine Munevillais (BPM) a orienté ses premières actions sur le nettoyage des bords de route (ramassage des déchets) et la réouverture à la promenade de chemins creux inutilisés depuis des dizaines d'années.**
Au fil des années l'association a élargi ses activités notamment depuis 2024 lorsque la municipalité a fait l'acquisition d'un ancien moulin à eau dans le bourg de Muneville-le-Bingard. **L'association s'est vu confier la rénovation et le réaménagement des lieux comportant un moulin, une boulangerie, ainsi que d'autres vieux bâtiments sur 1ha de prés humides le tout situé en plein cœur de bourg. Des chantiers participatifs sont alors lancés pour remettre le site en état** avec des opérations collectives de tri, de nettoyage ainsi que la rénovation, dans un premier de la boulangerie.

L'association a pour objectif aujourd'hui de protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti de la commune. Avec la requalification du moulin, l'attention portée aux paysages et à la biodiversité, par l'entretien des chemins, et la réflexion menée autour de la zone humide **l'association Bocage et Patrimoine Munevillais se positionne comme la seule association locale ayant un axe culturel patrimonial.**



Journée de chantier, entretien des chemins.

> L’association Bouillonnant Valthère

Le Bouillonnant Valthère est une association culturelle et citoyenne située à Thèreval, au coeur de l’agglomération Saint-Loise, **née de la volonté d’une poignée d’habitants de faire collectivement et pour leur territoire. Elle s’est fixé pour principal objectif d’activer les territoires ruraux et de développer le faire ensemble par l’art la et la culture, pensés comme vecteurs de lien social et catalyseurs d’initiatives citoyennes.** Une culture autre, plurielle et multiforme pour découvrir, apprendre, s’enrichir mais également se rencontrer et échanger. Re.creer du lien entre les habitants par la culture pour fédérer, se projeter, donner et prendre forme et passer d’une culture consommée à une culture pratiquée et partagée, parce que l’on participe d’autant plus quand on se sent concerné et valorisé.

Depuis sa création en 2018, l’association a mené sur **la commune test de Thèreval, des résidences de territoire et des workshop/chantiers participatifs durant 4 années, avec l’objectif commun d’observer et questionner les territoires ruraux par l’art et la culture et de remettre le citoyen et l’humain au cœur des projets. Ces actions, innovantes dans leur méthodologie et structurantes pour le territoire, ont fait naître localement une dynamique nouvelle, collective et croissante.** Le Bouillonnant Valthère, par ses actions, s’inscrit parmi les acteurs du paysage culturel Saint-Lois.

L’association partage à ce jour son expertise en développant des résidences de territoire participatives sur d’autres communes comme Torigny-les-Villes ou plus récemment Dangy Pont-Brocard et Saint-Jean d’Elle dans le cadre du dispositif DCTN porté par la Région Normandie en partenariat avec Saint-Lô Agglo. Parallèlement aux actions culturelles l’association accompagne les habitants des territoires pour donner suite aux résidences par des actions citoyennes. Sur Thèreval, cette phase s’est matérialisée par la création d’un four à pain communal. L’accompagnement se fait également pour les collectivités qui souhaitent faire fructifier les résidences et exploiter les résultats dans les projets communaux.



Résidence de territoire #1 - Dangy - A la croisée des chemins - 2026



Pleins Feux #1 - Workshop Chantier Participatif - Thèreval - 2021

Une résidence de territoire participative pour Muneville-le-Bingard /

> Un thème

Muneville et son moulin.
Entre friche, patrimoine et mémoire collective, se souvenir du passé et imaginer des futurs avec les habitants d'aujourd'hui.

> Un territoire et son contexte

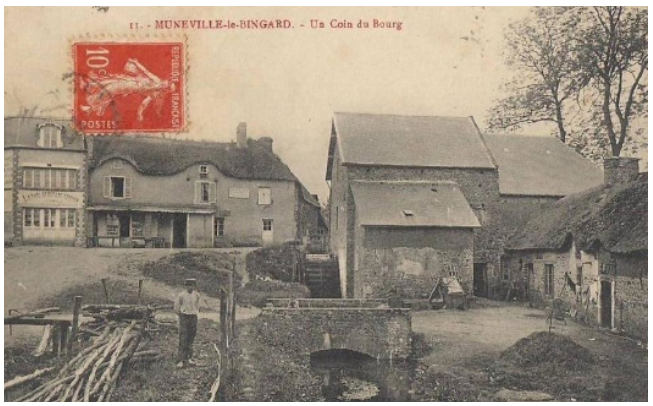
Muneville-le-Bingard est une petite commune rurale de 730 habitants située dans le Centre-Manche, entre Saint-Sauveur-Villages et la mer. Cette commune typique du bocage normand, avec ses paysages de prairies ponctuées de haies encadrant des terres agricoles, fait de partie du territoire du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage. A égale distance de 3 villes, Coutances, Lessay et Périers, zones d'emplois et bassins de vie, Muneville est restée indépendante administrativement.

Malgré sa petite taille la commune conserve son dynamisme avec une école rattachée au RPI de Geffosses et un club de l'amitié, un comité des fêtes et un club de foot mais plus de commerce. Muneville-le-Bingard fait partie de ces petits **villages situés à proximité des villes qui attirent pour leur qualité de vie, un foncier abordable et une proximité au littoral. Ne souhaitant pas devenir une commune dortoir, le village se bat pour garder sa dynamique, développer son attractivité avec sa douceur de vivre et valoriser son identité liée, à sa physionomie, son histoire et son patrimoine**.

Muneville-le-Bingard possède en coeur de bourg, face à l'église, un élément de patrimoine bâti qui fait sa singularité et marque son identité, un moulin à eau présent depuis plusieurs siècles (antérieur à la Révolution Française). Appartenant depuis les années 50 aux Rapilly, une famille de meuniers, la forte activité du moulin, qui orchestrait la vie du village, s'est arrêtée dans les années 90, avec sa dynamique. Mis en vente en 2023, **la mairie acquiert le moulin en novembre 2024 pour sauvegarder ce patrimoine dont elle confie la gestion à une association nouvellement**



Site du moulin de Muneville-le-Bingard en 2026.



Site du moulin de Muneville-le-Bingard en 1919 et commerces de la commune.

créée, Bocage et Patrimoine Munevillais.

Cette association locale, en prise directe à son territoire, a pour objectif d'entretenir les chemins creux de la commune, d'organiser des opérations de ramassage de déchets sur les bords de route et depuis deux ans d'assurer la gestion du moulin.

Face à l'ampleur de la tache, l'association, forte de 76 adhérents dont une vingtaine de bénévoles actifs, a commencé par organiser, depuis plus d'un an maintenant des chantiers participatifs pour vider, trier, ranger tout ce qui se trouve à l'intérieur des bâtiments restés en l'état au moment de la vente, assurer l'entretien des prés avec 1 hectare de zone humide et dernièrement remettre la boulangerie en état. Un chantier titanesque mais passionnant qui permet à la commune et à l'association de montrer que derrière la ruine du village se cache un moulin oublié. Chaque année des bénévoles passionnés par l'histoire de leur patrimoine et impliqués dans la vie locale s'investissent sur le moulin. En moyenne 1 500 heures de bénévolat sont données par année, à raison d'une journée de chantier par mois mobilisant en moyenne 10 à 12 personnes.

Pour rendre publique la question de la restauration du moulin et de son avenir, l'association a organisé en mai 2025 un temps fédérateur, ouvert à tous, autour d'un pique-nique.

Désireuse de connaître l'avis des habitants du village sur le moulin et son avenir l'association a profité de ce temps fort pour organiser une consultation. Plus de 100 personnes se sont déplacées ce jour là pour voir le site, participer au pique-nique et partager leur avis sur l'avenir des lieux. L'association a réitéré cette consultation lors d'une course sportive, un bike and run, organisée en septembre dernier pour **parler du projet de sauvegarde du moulin visant à redynamiser le bourg.**



Concert sur le site du moulin.



Journée de chantier, entretien des chemins communaux.

> Une problématique liée au monde rural.

Le moulin de Muneville-le-Bingard témoigne de la vie industrielle liée à l'agriculture et au monde rural et reflète par son évolution des mutations qui se sont opérées dans la société au XIXème siècle. Ce petit patrimoine, qui possède un énorme potentiel et conserve tout un pan de l'histoire de la commune, fait cependant toujours débat. Doit-on garder une friche peu esthétique et peu attractive en coeur de bourg ? Qui peut-elle encore intéresser ?

Revendiquer et entretenir le caractère rural d'une commune, en préservant un élément de patrimoine qui marque un attachement fort au territoire, divise. Conserver le moulin semble une posture passéiste pour certains qui voudraient gommer les références à l'agriculture, au monde agricole mais également au monde ouvrier pour passer à autre chose. **La commune de Muneville et l'association BPM pensent que le moulin, trace et témoin d'une époque, doit être conservé pour garder la mémoire des lieux et de la vie des années passées. Un élément de patrimoine comme un pont entre les époques et les générations qui regarderait vers demain. Une nouvelle vie pour le moulin comme un lieu de rencontre, d'échange, de partage et de convivialité ouvert à tous pour animer et refaire vivre le coeur du bourg.**

Ce patrimoine, présent dans la mémoire des anciens qui l'ont pour certains connu en activité, ne parle pas ni aux jeunes, ni aux nouveaux habitants. Les Munevillais d'origine qui détiennent les histoires vont partir sans avoir témoignés, emportant avec eux la mémoire vivante et collective. **Sans transmission les jeunes générations habiteront là, ou viendront y habiter sans attachement, sans connaissance de l'histoire de la vie de leur village, de leurs campagnes. Le patrimoine matériel et immatériel n'est-il pas vecteur et garant de l'enracinement ?**



Site du moulin de Muneville-le-Bingard aujourd'hui.



Comment peut-on se sentir chez soi et comment se construit le sentiment d'appartenance à un territoire, une région, un pays ?

Une action culturelle conduite sous le format d'une résidence de territoire participative, pourrait faire revivre la mémoire autour du moulin, de son histoire, de ses activités et bâtir un nouveau récit collectif pour imaginer avec les habitants des futurs possibles pour les lieux. Des futurs qui profileront de nouveaux usages et pratiques du site et contribueront à faire re.vivre le village. L'action culturelle, pensée comme socle et catalyseur pour fédérer les habitants autour d'un projet commun, sera structurante et pourra servir et nourrir les projets portés par la commune. Au delà du moulin, la zone humide, offre également une belle opportunité en coeur de bourg pour faire de la pédagogie et sensibiliser à la biodiversité. Des valeurs et des ambitions portées et partagées par la commune et l'association de Muneville qui souhaitent faire que le projet du moulin devienne l'affaire de tous.



Zone humide sur 1 hectare autour du moulin de Muneville-le-Bingard

> Nature du projet / une résidence de territoire participative

La nature du projet artistique prendra la forme d'une résidence de territoire participative, adaptée à la commune et au projet de Muneville-le-Bingard, dont voici les grands principes :

• **une résidence de territoire participative pour :**
> immerger les artistes au coeur d'un territoire et de sa population sur un temps long avec un format souple, facile d'accès et adaptable à différents contextes.
> contextualiser le projet, l'ancrer sur le territoire, faire sens et amener les artistes à prendre en compte le milieu dans lequel ils interviennent et interagissent pour **ne pas produire hors sol.**
> envisager la culture comme une matière commune avec une place et un rôle pour chacun, en impliquant la population dans un processus de cocreation et de coconstruction.

• **avec un thème**
> le thème autour du moulin vient **questionner plus**



Résidence #2 - Faire ensemble / Vivre ensemble - Torigny-les-Villes - 2025

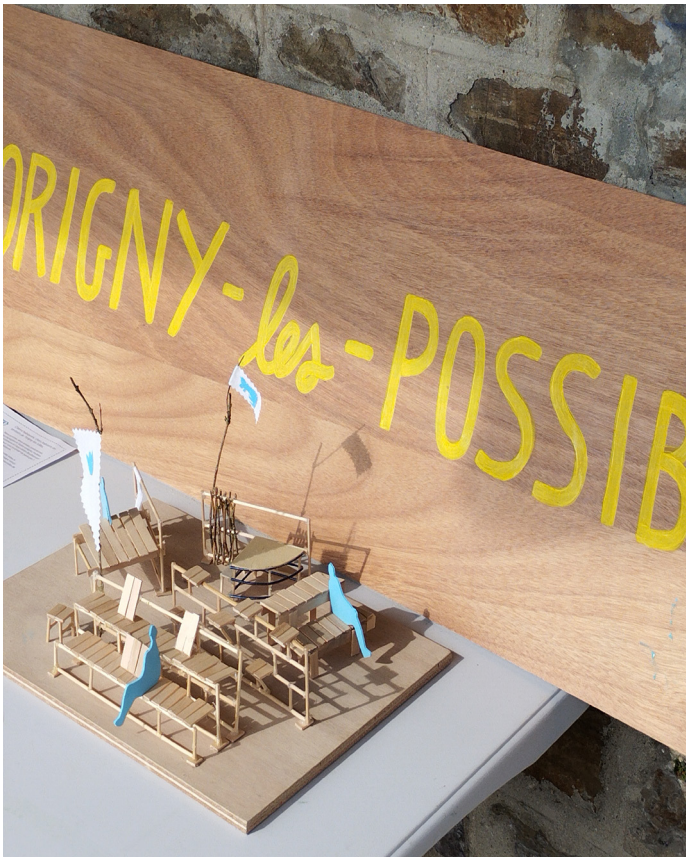
largement l'avenir d'un patrimoine à préserver ou pas. Que faire des héritages du passé ? Quels sens ont-ils aujourd'hui et comment les inscrire dans notre époque ?

• pour 1 artiste, 2 artistes ou un collectif
> le projet accueillera 1 artiste, 2 artistes ou un collectif en résidence afin de montrer la pluralité des démarches, la diversité des médiums et d'ouvrir le territoire à diverses formes de productions artistiques. Le nombre d'artistes accueilli en résidence dépendra des profils retenus et de la complémentarité des disciplines.

• un mode de sélection, l'appel à candidatures
>les artistes seront sélectionnés sur un appel à candidatures national qui sera rédigé par le Bouillonnant Valthère et diffusé à l'automne 2026 sur différentes plateformes
> les modalités de l'appel à candidatures apportent une forme d'équité entre les artistes et la multiplicité des candidatures permettra de retenir les profils les mieux adaptés au sujet notamment sur la dimension humaine, sensible et participative.

• un appel à candidatures ouvert à plusieurs disciplines
> pour cette première résidence l'appel à candidatures sera ouvert aux disciplines artistiques suivantes :
√ vidéo
√ photographie
√ documentaire
√ collecteurs de mémoires
√ passeurs d'histoires
√ conteurs et narrateurs
√ ...

• un projet inscrit sur un temps long
> la présence artistique sur la commune sera de **6 semaines non consécutives réparties entre avril et octobre 2027,** pour 1 ou 2 artistes ou un collectif. Un temps long utile qui permet d'installer doucement le projet dans le village et de créer le lien avec les habitants et les participants.



Résidence #2 - Faire ensemble / Vivre ensemble - Torigny-les-Villes - 2025

> Objectifs de la résidence /

> par l'action culturelle, faire que la question de l'avenir du moulin devienne l'affaire de tous et serve de lien en impliquant les habitants dans la collecte d'une mémoire collective et l'écriture d'un nouveau récit partagé.
> **recueillir les témoignages des anciens** qui vont transmettre la mémoire et passer les histoires **tout en parlant des possibles à imaginer collectivement** pour impliquer les habitants d'aujourd'hui. **Un projet à la croisée des chemins entre art, patrimoine matériel et immatériel, écologie et ethnographie contemporaine.**
> amener la culture dans le village par une action vivante, collective et fédératrice inscrite sur un temps long. A ce jour, Muneville ne développe pas d'actions culturelles autres que patrimoniales et reste tributaire des communes et villes voisines comme Coutances ou Saint-Sauveur-Villages.
> **faire connaître des médiums et pratiques artistiques autour de l'audiovisuel** notamment au travers de temps de médiation ouverts à différents publics.
> **impliquer les habitants autour d'un projet partagé** pour les rendre acteurs de l'action culturelle, les associer à la création et son processus.
> par la dimension participative du projet **recréer du lien et de la cohésion sociale entre les participants et les habitants.**
> **favoriser les échanges intergénérationnels** entre les anciens, porteurs de la mémoire collective, et les plus jeunes.
> amener les habitants à **co-construire avec les artistes un nouveau récit pour leur commune et par conséquent les rendre acteurs de la vie de leur village et bâtisseurs de possibles.**
> renforcer la dynamique dans le village déjà portée par l'association Bocage et Patrimoine Munevillais (BPM) et **faire du projet culturel un outil de développement local pour les élus mais également les habitants.**
>**parler publiquement du patrimoine**, de sa sauvegarde et de son avenir, à partir du moulin en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux.
> **requestionner l'évolution du monde agricole et ouvrier.**



Résidence #2 - Faire ensemble / Vivre ensemble - Torigny-les-Villes - 2025



Résidence de territoire #1 - Dangy - A la croisée des chemins - 2026

> Attentes artistiques /

Situé au centre du village le moulin est porteur de quantité de souvenirs que les anciens du village nous racontent à chaque fois que nous les rencontrons. Ces histoires vont disparaître avec eux d'où la nécessité de les recueillir tant qu'il est encore temps. La mise en place d'une résidence de territoire participative permettra d'ouvrir un débat public autour du moulin, porteur d'une forte mémoire collective, un élément de petit patrimoine bâti empreint d'un passé et en quête d'avenir.

La venue d'artiste(s) en résidence permettra de **travailler sur les 2 axes entre passé et futur.**
Une partie du projet, en lien avec la trace et la mémoire pourra s'orienter sur :
> la collecte d'archives et de témoignages pour garder trace du passé (archives papier avec photos, cartes postales, courriers, livres de comptes, journaux, dessins, archives sonores et vidéos)
> la collecte de témoignages et réalisation d'interviews et vidéos pour recueillir les mots et la mémoire des habitants du bourg, des voisins du moulin, d'anciens ouvriers, de descendants des Rapilly, filmés chez eux et/ou sur le site).
Ce travail d'enquête et de documentation sera mené en étroite collaboration avec les habitants de Muneville et d'autres personnes en lien avec le moulin afin de les rendre acteurs du projet artistique. Les artistes pourront mettre en récit la mémoire des anciens et les futurs du moulin par des médiums vivants, faciles d'accès et compréhensibles par tous.

Le projet culturel devra aller au delà de la collecte et du travail de mémoire pour éviter l'écueil du passéisme et de la nostalgie avec le fameux *c'était mieux avant*.

La forme artistique dépendra donc des artistes choisis et de l'évolution possible du projet. Il s'agira cependant de **mettre les habitants, toutes générations confondues, habitants depuis toujours et nouveaux venus, en mouvement pour créer à partir du passé un nouveau récit pour le moulin et surtout imaginer et proposer un devenir. En valorisant le passé et ceux qui l'ont vécu, il s'agira**



Résidence de territoire #1 - Dangy - A la croisée des chemins - 2026



Résidence de territoire #1 - Dangy - A la croisée des chemins - 2026

de trouver de nouvelles perspectives pour l'avenir.

Les artistes seront invités à créer des liens entre passé, présent et futur. En s'appuyant sur l'histoire et la mémoire des lieux ils pourront projeter artistiquement le patrimoine vers demain, lui esquisser et impulser de nouvelles vies qui parleront aux jeunes et viendront l'inscrire dans son époque.

Les transformations et les évolutions du territoire pourront également être abordées lors du projet ainsi que les changements des modes de vie au fil des siècles. L'aspect écologique pourra également être abordé avec les prés humides et le passage de l'Ay, fleuve côtier présent à Muneville. **Des actions d'activation et de préfiguration du site pourront être proposées pour tester de nouveaux usages et pratiques des lieux. La résidence pourra relancer une nouvelle consultation qui sortira du questionnaire et du sondage.** Une grande liberté sera laissée à l'équipe artistique pour faire parler du projet, surprendre, redonner vie à un site laissé trop longtemps à l'abandon et refaire naître avec joie, des envies, de la rêverie, de l'utopie. **Un projet à mêlant art, écologie et ethnographie contemporaine.**

Les membres de l'association BPM, qui connaissent bien le territoire, pourront jouer un rôle de facilitateur. Ils pourront introduire les artistes dans le village pour fédérer et mobiliser plus d'habitants autour d'une mémoire commune. Cette résidence, qui viendra s'inscrire sur un temps long de 6 semaines permettra d'**atteindre un des objectifs de l'association : redonner de la vie au coeur du bourg et faire du moulin un lieu de rencontre, de partage, de sociabilité, de création et de culture.**



Journée de chantier avec les bénévoles de l'association



Une partie du moulin en 2026

DESCRIPTIF DU PROJET

> La résidence accueillera 1 artiste, 2 artistes ou un collectif.

Pour cette première résidence il nous semble important de pouvoir collecter la mémoire du moulin pendant qu'il en est encore temps, les anciens qui ont connus le moulin en activité prenant de l'âge. **Dans cette optique nous souhaitons accueillir un ou plusieurs artistes issus de disciplines artistiques complémentaires dont la vidéo. Les notions de projection et de préfiguration du site devront être intégrées au projet.**

Les artistes seront accueillis sur des temps séparés pour se répartir les productions mais également sur des temps communs en début de projet pour découvrir collectivement le territoire, les partenaires, les publics et personnes ressources et en fin de projet pour une restitution commune. **Les productions réalisées lors de la résidence pourront être de diverses natures, matérielles et/ou immatérielles mais devront faire le pont entre l'histoire du moulin et son avenir à écrire collectivement.**

> L'appel à candidature s'adresse aux disciplines suivantes :

- vidéo, documentaire
- photographie
- collecte de mémoires
- transmission d'histoires
- production sonore, enregistrement et création
- contes et narrations
- ...

L'appel à candidature est ouvert à plusieurs disciplines artistiques la problématique pouvant être abordée et traitée sous différents angles. Un même artiste peut avoir des compétences multiples et par conséquent s'inscrire dans différents domaines.
Si votre discipline ne figure pas dans la liste vous pouvez tout de même postuler et nous expliquer dans la lettre de motivation de la pertinence de votre réponse artistique pour le territoire. Il est possible de postuler individuellement, en binôme ou autre titre d'un collectif avec à minima un artiste pratiquant la vidéo.

> Dans le cas d'une candidature individuelle, l'artiste devra dans sa pratique intégrer le médium vidéo pour répondre à la volonté de collecter la mémoire des lieux sous ce format et maîtriser d'autres médiums notamment pour répondre à la partie projection et devenir du site.

> Dans le cas d'une candidature en binôme, les artistes devront avoir des pratiques complémentaires dont la vidéo pour répondre à la volonté de collecter la mémoire des lieux comme énoncé précédemment. Pour les candidatures en binôme, merci de nous adresser un dossier de références par artiste avec une lettre de motivation co-écrite.

> Dans le cas d'une candidature au nom d'un collectif, les artistes devront être issus de disciplines différentes mais complémentaires dont la vidéo pour répondre à la volonté de collecter la mémoire des lieux. Dans ce cas merci de nous adresser un dossier de références pour le collectif avec une lettre de motivation co-écrite par les différents membres qui participeront au projet.

> Les artistes devront intégrer dans leur démarche de création un large volet participatif

La résidence devra comporter un volet participatif, dans le processus de création et/ou la phase de production/fabrication, qui permettra d'impliquer et de rendre acteurs et actifs les différents publics (grand public, scolaire, associatif...).

> Les artistes auront des temps de médiation avec les différents publics

La résidence implique pour les artistes d'être ouverts aux autres, valeur essentielle dans ce projet. Les artistes doivent être en mesure de partager et échanger avec les différents publics sur leur démarche et leur processus créatif mais aussi d'aller à leur rencontre et de les fédérer autour du projet. Des temps de médiation seront aménagés spécialement pour les scolaires.

> Les artistes devront communiquer leur projet de manière numérique

La résidence devra être partagée sur les réseaux sociaux. Hormis les comptes FB et Instagram du Bouillonnant Valthère, il sera demandé aux artistes de communiquer sur l'évolution du projet via les réseaux sociaux. Les artistes pourront réaliser une page FB et un compte Instagram spécifiques au projet.

> Les artistes devront être en mesure de travailler ensemble mais également en équipe, d'échanger avec les différents partenaires et de co-construire avec les différents publics.

Les artistes travailleront ensemble sur différentes phases du projet. Ils devront également aller à la rencontre des habitants et des partenaires (élus, représentants d'institutions...). **Au delà de leurs compétences professionnelles les artistes qui postulent devront posséder certaines aptitudes humaines afin de ne pas se retrouver en difficulté. Etre un minimum communiquant, avenant, extraverti pour aller à la rencontre de l'autre sans être intrusif, proposer, fédérer, initier, impulser une dynamique, autant d'atouts que nous recherchons et qui sont précieux pour développer un projet participatif en milieu rural.**

MODALITES DE LA RESIDENCE

> Durée
La résidence se déroule sur 6 semaines non consécutives, soit 36 jours de présence artistique, réparties entre avril et octobre 2027. Un calendrier sera établi avec les artistes en amont de la résidence. Les artistes pourront être mobilisés certains week-ends.

> Période
D'avril à octobre 2027.

> Lieu
La résidence se déroulera sur la commune de Muneville-le-Bingard, située près de Coutances, dans le centre du département de la Manche, en Normandie.

> Rémunération
La rémunération sera de 7 000 € pour 6 semaines non consécutives de résidence , soit 36 jours de présence artistique sur le territoire. La rémunération sera la même pour 1 artiste, 2 artistes ou un collectif, avec une répartition des temps de présence pour couvrir le projet et correspondre à 36 jours de présence artistique sur le village , comportant des week-end. Une enveloppe de 1 500 € sera également allouée à la production pour l'achat de matières premières et fournitures. Une convention sera signée entre l'artiste ou les artistes et l'association.

> Hébergement
Le ou les artistes seront hébergés dans un logement qui leur sera mis à disposition.

> Lieux de fabrication et production
Le ou les artistes disposeront de différents lieux de fabrication en fonction de la nature des productions réalisées. **Il est demandé aux artistes d'apporter leur matériel personnel (PC, appareil photo...) et tout matériel spécifique nécessaire à leur production.**

> Accompagnement
Le Bouillonnant Valthère sera l'interlocuteur du ou des artistes. Il les accompagnera dans leur démarche et assurera la coordination du projet. **Les artistes devront cependant être autonomes dans leur production.** Un appui logistique et technique pourra être apporté ponctuellement par les agents techniques de la commune de Muneville-le-Bingard.
Point important, **les artistes devront avoir un moyen de transport pour se déplacer librement sur le territoire et assurer leur autonomie, la commune de Muneville-le-Bingard n'étant pas desservie par les transports en commun.**

MODALITES DEPOT DE CANDIDATURE

date limite dépôt des candidatures : 5 janvier 2027
étude des candidatures : fin janvier 2027

Pour postuler merci de bien vouloir nous retourner les pièces suivantes :

- le formulaire administratif complété, daté et signé
- un Curriculum Vitae à jour, avec parcours et expériences
- un dossier de références format A4 par artiste sauf pour les collectifs avec :
 - 1 texte de présentation général relatant votre démarche artistique
 - 6 références/projets maximum, avec visuels et textes synthétiques
- une lettre de motivation, précisant notamment :
 - **votre interprétation du sujet**
 - **la manière dont vous pourriez envisager votre projet**
 - **la place du participatif dans votre démarche de création**

Le dossier complet doit être retourné au Bouillonnant Valthère
par mail en version numérique uniquement format PDF (5 Mo max)
à bouillonnantvalthere@gmail.com
date limite des envois :
mardi 5 janvier 2027 inclus

Les dossiers seront soumis à un comité de sélection composé de représentants des différents partenaires (DRAC Normandie, CD 50, élus de Muneville-le-Bingard, membres de l'association BPM et du Bouillonnant Valthère). Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. Les résultats seront communiqués aux candidats par mail.

Pour toute question concernant l'appel à candidature, merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante : bouillonnantvalthere@gmail.com

RESIDENCE DE TERRITOIRE PARTICIPATIVE 2027

Muneville et son moulin.
Entre friche, patrimoine et mémoire collective,
se souvenir du passé et imaginer des futurs avec les habitants d'aujourd'hui.

FORMULAIRE ADMINISTRATIF DEPOT DE CANDIDATURE

n° dossier :

candidature individuelle candidature en binôme candidature en collectif

artiste 1/

discipline(s) :

nom et prénom :

date et lieu de naissance :

adresse :

n° téléphone :

adresse mail :

site internet, blog, page FB :

n° sécurité sociale:

n° SIRET/MDA :

permis de conduire : oui / non

véhicule : oui / non

autres informations :

artiste 2/

discipline(s) :

nom et prénom :

date et lieu de naissance :

adresse :

n° téléphone :

adresse mail :

site internet, blog, page FB :

n° sécurité sociale:

n° SIRET/MDA :

permis de conduire : oui / non

véhicule : oui / non

autres informations :

artiste 3/

discipline(s) :

nom et prénom :

date et lieu de naissance :

adresse :

n° téléphone :

adresse mail :

site internet, blog, page FB :

n° sécurité sociale:

n° SIRET/MDA :

permis de conduire : oui / non

véhicule : oui / non

autres informations :

artiste 4/

discipline(s) :

nom et prénom :

date et lieu de naissance :

adresse :

n° téléphone :

adresse mail :

site internet, blog, page FB :

n° sécurité sociale:

n° SIRET/MDA :

permis de conduire : oui / non

véhicule : oui / non

autres informations :

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Commune de
Muneville-le-Bingard

BOCAGE
ET PATRIMOINE
MUNEVILLAIS

Bouillonnant
Valthère

BOUILLONNANT VALTHERE
1 rue des Charmilles- Hébécrevon
50180 THEREVAL 06 37 79 07 98
bouillonnantvalthere@gmail.com
www.bouillonnantvalthere.fr